

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pias-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

Vol. 2.

MONTREAL, 20 AOUT 1841.

No. 5.

## COMPTE-RENDU DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—0—  
ÉDUCATION COLLÉGIALE.

A une époque où l'on agite beaucoup la question de l'instruction publique en Canada, nous croyons utile de mettre sous un même coup-d'œil l'état et les progrès des divers établissemens d'éducation que la religion catholique a fondés et qu'elle dirige dans la province et particulièrement dans le diocèse de Montréal. Nous commencerons par les Institutions qui sont plus directement ouvertes pour la propagation des hautes études classiques; car, outre les rapports que nous avons déjà publiés sur les examens des différents collèges du diocèse et qui attestent pleinement les efforts, comme les succès de tous ceux qui président à ces établissemens, il est encore grand nombre de faits qui viennent à l'appui de la thèse que nous soutenons, savoir : que la religion catholique fait ici tous les sacrifices et toutes les démarches nécessaires pour faire fleurir au milieu de nous l'éducation classique la plus étendue et la plus complète.

Le petit séminaire actuel de Montréal, soutenu et dirigé exclusivement par les MM. de St. Sulpice de cette ville depuis 1806, est, comme l'on sait, la plus ancienne institution du district. Cette maison qui a toujours été confiée à des hommes pleins de mérite, (il suffit de mentionner ici MM. Chicoineau et Roque,) posséda aussi, surtout à certaines époques, des professeurs de la plus haute capacité et du plus grand talent; le pays n'oubliera jamais, par exemple, les noms des Messieurs Houdet, Rivière, etc., et récemment encore les travaux du Rev. M. Larkin, qui a même publié une grammaire grecque à

l'usage de leur maison. C'est bien sans doute à former des sujets pour le sanctuaire que travaillent, en première instance, les Messieurs de St. Sulpice ; mais l'enseignement dans leur petit séminaire est tellement varié, que tous les états y trouvent la clef des connaissances utiles et les notions indispensables aux diverses professions de la société. C'est ainsi qu'outre l'étude des langues et la traduction des auteurs classiques, on y cultive particulièrement la Littérature et la Philosophie intellectuelle et morale. Aussi, outre le nombre d'élèves pensionnaires qui s'élève annuellement beaucoup au-dessus de la centaine, on conçoit que cette maison doit encore être régulièrement fréquentée par un très-grand nombre d'écoliers externes ; ces derniers étaient quelquefois au-dessus de deux cents. Voilà donc un établissement majeur, tout entier l'œuvre de la religion, placé avantageusement à . milieu de l'une de nos plus florissantes cités.

Le second collège en date est celui de St. Hyacinthe, commencé en 1811, et à peu près achevé en 1815. Situé au milieu d'un village dont les augmentations industrielles et mercantiles sont peut-être plus rapides que sur aucun autre point du district, ce collège doit nécessairement être le lieu d'instruction d'une population considérable et toujours croissante. Aussi le nombre des étudiants pensionnaires s'est-il élevé, pendant plusieurs années, jusqu'à 150. Ceux qui dirigent cette institution ont eu pour but de donner une instruction répondant aux exigences du pays, qui demande des citoyens dont les connaissances soient en rapport avec celles des hommes instruits chez les nations éclairées, et auquel il faut une éducation plus spécialement appropriée au commerce et à l'industrie, dont le développement est si à désirer. Répartir les matières d'enseignement de manière qu'on pût atteindre ce double but par une étude simultanée, a été l'objet du plan d'études suivi à St. Hyacinthe. Dans les premières années, on s'occupe plus particulièrement de l'enseignement de la langue française et de la langue anglaise. Celle-ci, à laquelle un temps considérable est consacré, s'enseigne non seulement par la grammaire et les traductions, mais en faisant apprendre dans cet idiôme plusieurs cours d'histoire et quelques autres matières. L'arithmétique, la géographie dans toutes leurs parties, les histoires élémentaires sont étudiées en même temps, de sorte qu'au bout de trois années, les élèves qui sortent de l'institution, possèdent des connaissances suffisantes pour exercer les professions commerciales et industrielles, et remplir avec intelligence des places honorables dans la société. L'expérience qui a été faite de ce plan a permis de croire à son succès. Les derniers examens l'ont prouvé au public qui nous a paru avoir

remarqué avec beaucoup de satisfaction les progrès dans la langue anglaise, la facilité qu'ont montrée les élèves en opérant sur l'arithmétique, et la manière pleine d'intérêt avec laquelle ils ont répondu sur les parties diverses de la géographie. On nous informe qu'un précis de géométrie pratique et quelques autres matières vont être ajoutées aux objets d'enseignement de ces premières années. L'éducation se poursuit, les années suivantes, par la continuation de l'enseignement de la langue anglaise, et une étude plus particulière de la langue latine dont l'enseignement commence dès la seconde année ; le grec s'apprend en expliquant, entre autres auteurs, Homère, Sophocle, Démosthène, Platon, St. Jean-Chrysostôme. Les cours de Littérature et de Philosophie tiennent compte de toutes les modifications importantes dont l'art et la science peuvent être l'objet, sinon pour les adopter toujours, du moins pour en faire la matière d'une saine critique. L'histoire, et particulièrement celle des peuples modernes, est enseignée avec de grands détails et une appréciation philosophique et morale. L'architecture, les hautes mathématiques, la physique et la chimie, étudiées dans les auteurs les plus récents et à l'aide d'un bon apparatus, complètent le cours d'études. Le dessin et la musique y sont ajoutées comme matières facultatives. La première de ces branches y est enseignée par M. F. A. Schmeltz dont le talent a été particulièrement applaudi à une exhibition spéciale de modèles.

L'Institution de Chambly s'est ouverte en 1826. Personne n'ignore que ce brillant établissement est dû au zèle et aux efforts empressés de Messire Mignault, curé du lieu. Depuis son origine le collège de Chambly n'a cessé de tendre vers le même but auquel étaient parvenues des maisons plus anciennes qui devaient nécessairement lui servir de modèles ; aussi cette institution a fourni sa part de sujets pour le sanctuaire et elle en a préparés un bien plus grand nombre pour les situations diverses de la société. Mais omettons de parler du passé pour mentionner plus particulièrement la phase nouvelle dans laquelle cet établissement va entrer aujourd'hui.

La position géographique de Chambly, sa mi-distance d'établissements homogènes devaient amener les modifications que les Directeurs de cette maison ont dernièrement sanctionnées. Les voici : On va commencer un cours complet d'études dans les deux langues française et anglaise ; ce cours comprendra les grammaires, avec l'analyse des parties et des compositions dans ces deux idiômes ; la géographie, l'histoire, le dessin linéaire avec ses applications, l'arithmétique, avec un soin particulier donné à la tenue des livres de comptes, les mathématiques, etc. Ces matières sont distribuées de

telle sorte que l'on pourra en terminer le cours en trois années. En outre, il y aura une classe latine pour les élèves qui seront particulièrement envoyés pour l'étude de cette langue ; mais on se propose de n'y enseigner le latin que par des explications et des traductions en anglais ; vû que ce dernier idiôme doit être particulièrement cultivé et mis en pratique dans l'academie de Chambly. La méthode que l'on suivra dans cette nouvelle carrière sera basée sur le système de Lancaster, en autant qu'il est expliqué et modifié par M. Potel qui doit être le précepteur en chef sur lequel reposera tout le succès de l'enseignement. On sait que ce Monsieur français est un élève gradué de l'Université de Paris, qui a déjà fait ses preuves de capacité. L'indication que nous donnons ici serait probablement insuffisante, si ce Monsieur ne devait pas mettre prochainement sous les yeux du public, un prospectus complet du plan qu'il va exécuter lui-même. Nous devons seulement observer que c'est toujours sous le contrôle du clergé et sous l'inspection immédiate du fondateur de l'œuvre, assisté de quelques ecclésiastiques que l'institution de Chambly continuera à opérer le bien qu'elle est destinée à faire dans cette partie importante du district de Montréal.

Si du côté sud du fleuve nous reportons nos regards au nord du St. Laurent, nous retrouvons sur les rives agréables de la rivière de l'Assomption un établissement plein de vigueur, qui réalise déjà les plus douces espérances dont pouvaient se flatter les généreux fondateurs de cette importante Institution. Il y a ici concours des laïcs amis de l'éducation, avec les membres du clergé qui est, lui, patron-né de toutes les œuvres de ce genre. C'était vraiment une salutaire pensée qu'eurent MM. les syndics du Collège de l'Assomption que celle de s'unir d'intention et d'efforts avec Messire Labelle, leur infatigable curé pour opérer ce bien et assurer à leur comté les avantages inappréciables d'une haute éducation religieuse. Ces citoyens, sous tous les rapports recommandables, ont parfaitement compris qu'il n'y a succès et permanence que pour les œuvres que la religion a touchées de son doigt divin. Honneur donc et remerciemens à MM. Cazeneuve, Meilleur et autres dignes zélateurs qui supportent la maison de l'Assomption. De concert avec ces Messieurs, on voit aujourd'hui d'autres citoyens de l'endroit rivaliser d'ardeur pour l'œuvre commencée ; et la piété généreuse du sexe n'est pas indifférente à ce bien général et public ; on connaît les dons qu'une veuve infiniment respectable sait continuer au nom d'une famille toujours amie de l'éducation. Le nom de St. Ours devait se trouver inscrit sur nos colonnes.

Attester le mérite des personnes, c'est, suivant nous, suffisamment constaté

l'excellence de leur œuvre ; voilà pourquoi nous ajouterons peu à ces paroles. Il est pourtant un progrès sur lequel nous n'avons point assez appuyé dans un précédent article ; nous n'avons pas dit avec quel soin on insiste sur des études faites par le raisonnement plutôt que par la mémoire. En effet, c'est une des recommandations et des pratiques constantes des Directeurs et Instituteurs de l'établissement de faire agir la réflexion avant toute autre faculté ; et il y a là un avantage réel et incontestable. Cet esprit d'analyse s'étend à toutes les branches ; voilà pourquoi les examens que soutiennent annuellement les élèves de ce collège sont constamment applaudis du public et appréciés par les hommes intelligents.

Nous terminerons en disant que quiconque connaît tout le bien que promet le collège de l'Assomption, ne pourra que hâter par ses désirs l'obtention du privilège de l'incorporation légale que sollicitent, en ce moment, les membres de cette précieuse institution.

La modestie du fondateur de l'Institution collégiale de Ste. Thérèse lui ferait peut-être dire que son établissement ne s'est élevé que ligne par ligne, pouce par pouce, tandis que les autres maisons d'éducation ont grandi subitement, élevées bientôt par d'heureuses circonstances au niveau des anciens établissemens ; mais nous, qui avons des documens certains, nous pouvons affirmer avec confiance que le collège de Ste. Thérèse, (car il y a là un établissement digne de ce nom.) s'est fortifié dans l'ombre et qu'il peut, qu'il doit compter parmi les fondations les plus utiles au pays et les plus glorieuses à la religion.

En octobre 1816, lorsque Messire Ducharme, qui dessert aujourd'hui cette paroisse, y arriva, il n'y avait, à dire vrai, ni maître, ni maison d'éducation. Dès le printemps suivant, il fit commencer une maison d'école, qui fut achevée dans le cours de l'été et coûta environ £250 dont ce généreux curé fournit à peu près le tiers ; mais la difficulté de se procurer des maîtres ou maîtresses fit qu'il se passa près de quatre ans sans qu'on pût mettre une école sur un bon pied.

En 1820, les affaires prirent une meilleure tournure, et l'on vit, l'année suivante arriver pour s'instruire, des enfans des paroisses voisines. Cependant des personnes, aussi peu amies du catholicisme que des canadiens, concurent de l'ombrage en voyant un prêtre à la tête de l'éducation, et projetèrent de poser les fondemens d'une académie, où, disaient-elles, on enseignerait toutes les branches d'éducation, et dont la surveillance serait confiée à un ministre et autres personnes opposées au catholicisme. C'est au plus s'il y avait alors dans

la paroisse cinq ou six familles protestantes. Quel pouvait donc être le but de ce projet ?

Ce fut dans ces circonstances que M. Ducharme forma la résolution d'établir quelque chose de plus qu'une école élémentaire, afin d'ôter aux mal-intentionnés le prétexte d'un manque d'éducation suffisante. Que ce soit cette mesure qui ait mis fin au projet d'une académie, voilà qui est plus que probable : la chose donc en demoura là. Ce fut encore dans le même temps que M. le curé fit part à l'Evêque de Québec de ce qui se tramait dans sa paroisse au sujet de l'éducation, et du dessein qu'il avait formé d'enseigner le latin etc. L'Evêque sans approfondir le mérite de l'entreprise, loua beaucoup le curé des peines qu'il se donnait pour promouvoir l'éducation, et l'invita à ne rien épargner pour former un bon établissement.

D'après les intentions de son évêque, le curé de Ste. Thérèse fit des sacrifices plus considérables que jamais pour l'avancement de l'éducation ; il paya et nourrit des maîtres, et ayant remarqué parmi ses écoliers des enfans qui annonçaient des talens plus qu'ordinaires, il en choisit un certain nombre auxquels il fit commencer un cours d'études, vers la fin de l'année 1825. L'entreprise était un peu forte pour un curé chargé d'une paroisse de près de 3000 âmes ; mais l'ardeur et la bonne volonté que témoignaient les élèves soutinrent le courage de cet infatigable prêtre et lui firent employer la nuit à donner les leçons que les occupations du ministère l'empêchaient de donner le jour. Quelque pénible que fût ce travail, le succès dont il fut couronné, et les applaudissemens que reçurent les élèves à l'examen public de la fin de l'année, dédommagèrent, ce semble, M. Ducharme des étonnantes fatigues qu'il s'était imposées.

Ce cours d'études ayant été suivi jusqu'en Rhétorique inclusivement, il fut fait choix parmi ces élèves de ceux qui annonçaient le plus de capacité pour l'enseignement. M. Duquet, aujourd'hui Directeur de l'établissement, fut chargé de faire la classe à environ quarante écoliers parmi lesquels étaient M. Jérémie Crevier aujourd'hui Prêtre, George Thibault S-Diacre. Ce ne fut que lorsque ces derniers eurent terminé leur première année de Philosophie que M. Ducharme les présenta, ainsi que M. Duquet, à Monseigneur Lartigue, qui, avant de leur donner la tonsure, vérifia dans un rigoureux examen toute la solidité du cours qu'ils avaient suivi. L'évêque n'hésita plus alors à accorder à ce digne Instituteur les élèves qu'il avait formés lui-même, afin qu'ils l'aïdassent dans sa généreuse entreprise. Dans le même temps,

Monseigneur Bourget prit cet établissement sous sa protection et l'a honoré depuis d'une estime particulière.

L'année dernière (15 sept. 1840) l'établissement reçut un nouveau secours dans la personne de M. Stanislas Tassé, ancien élève de Ste. Thérèse, et qui venait de terminer avantageusement son cours d'études au petit séminaire de Québec. Ce Monsieur fut chargé d'enseigner les Mathématiques, la Physique et la Chimie, non seulement aux écoliers qui devaient suivre ce cours, mais encore à ceux qui avaient été privés précédemment d'étudier ces sciences.

Le nombre des étudiants a été annuellement de 50 à 60, et celui des enfans de l'école de 70 à 80. Le tout sous la surveillance et aux soins du Curé qui à force de privations, et en sacrifiant les revenus de sa cure, a réussi, pendant plusieurs années, à donner l'enseignement gratuitement à plusieurs et à un prix très-réduit pour un grand nombre d'autres. Loin donc d'être surpris de la médiocrité des bâtimens destinés à l'institution, l'on doit bien plutôt s'étonner que ce Monsieur ait pu suffire à tant de dépenses et *agrandir* encore son presbytère où les professeurs reçoivent le logement et la nourriture, conjointement avec les pensionnaires, au milieu desquels vit ce véritable ami de la jeunesse.

Venons maintenant à une dernière considération. Monseigneur de Montreuil a jugé à propos de donner, dans le cours de cette année, la tonsure à huit des jeunes gens qui ont étudié à Ste. Thérèse, y compris M. Tassé, et S. G. exige que l'on ne reçoive à l'avenir dans cet établissement que des enfans qui auront de l'inclination pour l'état ecclésiastique et que les parens ne feront étudier que pour cette fin. Les jeunes gens qui étudiaient pour un tout autre but ne manqueront pas de rencontrer ce qui leur convient dans les autres maisons d'éducation. Aussi les vues de l'évêque bien comprises ne peuvent manquer de rencontrer ici l'approbation de toutes les personnes bien intentionnées. Il est en effet une remarque que l'on ne doit pas omettre. Plusieurs parens, surtout à la campagne, disent qu'ils ne regretteraient pas de faire des dépenses pour l'instruction de leurs enfans, s'ils étaient persuadés qu'ils pussent un jour servir l'Église. Ils ajoutent qu'ils ont envoyé des enfans qui annonçaient les meilleures dispositions en entrant au collège ; mais que les relations qu'ils y ont eues avec des étudiants bien différentes, leur ont fait oublier leurs premiers desseins et leur ont vraisemblablement fait perdre leur vocation. Ce que nous disons des parens on pourrait le dire de plusieurs membres du clergé qui ont été désappointés dans leurs espérances. Si, en

réunissant dans un lieu les jeunes gens qui aspirent à une même fin, ou réussissait à en conserver un plus grand nombre dans leurs inclinations premières, ce serait sans doute un avantage précieux. Et qui doute que ce soit là le principal but de notre évêque et du zèle coopérateur qu'il s'est choisi dans la personne du respectable M. Ducharme? Ce seront sans doute de pareils efforts et la persévérance qui assureront au diocèse, au pays l'existence d'une des plus utiles institutions qu'ils possèdent.

Voilà donc les parties nord, est et ouest du district fournies d'établissements précieux d'éducation, tout aussi avantageusement que le centre même du diocèse. A la vue de cet encourageant renfort, on peut prédire l'avenir religieux du Canada. Il nous apparaît bon et prospère. Nous devons d'autant plus le croire que ces établissements ne laissent absolument rien à désirer sous le rapport de l'instruction, de la discipline et notamment de l'éducation proprement dite. Ils sont tout entiers l'œuvre d'ecclésiastiques instruits et désintéressés.

Pour compléter notre preuve, il faudrait sans doute un résumé pareil sur les autres collèges de la province, ainsi que sur l'instruction élémentaire donnée dans le pays tant pour les garçons que pour les filles. C'est aussi un travail que nous nous proposons de faire pour le Numéro prochain.

(A CONTINUER.)

On se rappellera que l'entrée des élèves au collège de l'Assomption est fixée au premier de septembre prochain. Dans les collèges de Chambly et de Ste. Thérèse, ce n'est que le quinze du même mois et aux collèges de Montréal et de St. Hyacinthe, le seize. Les parens ne doivent pas douter qu'il y a un avantage réel à conduire leurs enfans au jour précis de l'ouverture des classes. De plus nous sommes autorisé à informer le public que le taux des pensions au collège de St. Hyacinthe sera, comme d'ordinaire, de £15, dont la moitié, ainsi que tous les arrérages seront strictement exigés le jour même de l'entrée.

## NOUVELLES LOCALES.

—Monseigneur l'évêque Turgeon est arrivé de sa visite pastorale aux missions du Golfe, mercredi le 11 du courant. Cette mission a duré près de deux mois et demi.

—NN. SS. les évêques de Québec et de Sidyme viennent aussi de réclamer contre les dispositions du projet de loi sur l'instruction primaire. Espérons que ces hautes manifestations auront un heureux effet!

—Nous venons de recevoir, heureusement assez à tems pour ce numéro-ci,

une copie de l'énergique réclamation à laquelle nous faisons allusion dans les lignes précédentes. C'est un nouveau document qu'il importe d'enregistrer. La parole qui part de si haut doit être entendue de tout le monde. La voici :

A L'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA.

Nous les soussignés, Evêque catholique de Québec et Evêque de Sidymé, Coadjuteur du dit Evêque catholique de Québec, prenons la liberté de représenter respectueusement à votre Honorable Chambre :

Que nous n'avons pu nous défendre d'éprouver un vif sentiment de douleur, en examinant certaines dispositions d'un projet de loi qui a été proposé récemment à l'assentiment de votre Honorable Chambre, lequel projet de loi a pour titre, " Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires en cette Province."

Que rien ne saurait nous être plus agréable que de voir les bienfaits d'une éducation saine et libérale se répandre dans toutes les parties de la province ; mais que le projet de loi proposé ne nous semble pas de nature à atteindre ce but d'une manière équitable envers les sujets catholiques de S. M. en cette province.

Qu'en effet le pouvoir immense donné par le projet de loi au surintendant général des écoles, la liberté laissée aux examinateurs par lui choisis dans chaque district municipal, de régler arbitrairement les cours d'étude et d'indiquer les livres que l'on emploiera dans les écoles élémentaires de tel district ; d'établir les règles générales pour le régime des dites écoles ; de choisir les instituteurs de telles écoles ; d'entendre, régler et décider tout diffèrent qui pourra s'élever relativement aux dites écoles, etc. donnent lieu de craindre que ces écoles ne soient conduites dans des vues qui seraient loin d'être en harmonie avec les opinions religieuses des parens des enfans qui doivent y recevoir l'éducation.

Que ce résultat est d'autant plus à appréhender que le projet d'acte en question laisse à peine une ombre d'influence sur la régie des écoles au clergé de la grande majorité des habitans du pays ; qu'au contraire on semble vouloir l'exclure de toute participation à une œuvre que l'on doit d'autant plus regarder comme de son ressort, qu'il est reconnu que l'éducation ne saurait être profitable à la société, si elle n'est basée sur la religion.

Pour cette raison et bien d'autres qui, sans doute, n'échapperont pas à la pénétration de Votre Honorable Chambre, nous ôsons former l'espoir que lorsqu'elle adoptera une loi pour l'encouragement de l'éducation en cette Province, elle veillera avec attention à ce qu'il n'y soit rien statué qui puisse préjudicier en aucune manière aux intérêts des dits sujets catholiques de S. M.

C'est aussi avec l'espoir qu'une loi en faveur de l'éducation, si elle a lieu, sera basée sur des principes de justice que nous prenons la liberté de rappeler à Votre Honorable Chambre, que les biens du ci-devant ordre des Jésuites, suivant l'intention des donateurs, furent destinés à soutenir les missions catholiques du Canada, et à répandre dans le pays une éducation catholique, et que s'ils étaient employés en conformité aux dispositions du projet de loi dont il s'agit, les vues bienfaisantes des dits donateurs ne seraient pas remplies.

Nous terminons notre humble représentation en priant Votre Honorable Chambre de croire que nous ne faisons notre présente démarche que pour remplir un devoir de conscience envers le clergé et le peuple catholique du diocèse de Québec, dont les vœux pourront être plus explicitement exprimés si on le juge nécessaire.

Et nous ne cesserons de prier, &c.

Québec, le 17 Août 1844.

(Signé) † Jos. EV. DE QUÉBEC.

† P. F. ÉV. DE SIDYME, COADJUTEUR DE L'ÉV. DE QUÉBEC.

Voilà donc que l'épiscopat canadien tout entier, sans la moindre dissidence de vœux, a fait entendre sa noble protestation devant le pays. On doit en tenir compte ; et cela d'autant plus que ce n'est pas au nom d'un individu que la vérité et la justice réclament leurs droits par cet organe, mais au nom d'un corps légalement établi, canoniquement constitué ; en un mot, c'est au nom d'une Eglise qui a ses titres, ses garanties, son passé, son avenir, et qui doit par conséquent protéger son existence. De plus, ce n'est pas seulement un sursis, une temporisation qui doit suivre de pareilles représentations ; c'est une modification réelle, c'est un retour franc et complet à des principes équitables, à une législation généreuse, impartiale.

---

## CORRESPONDANCES.

---

### M. L'ÉDITEUR,

Dans l'intérêt que je prends à la cause que vous soutenez, je me permettrai quelques observations sur l'article que vous adressez à vos lecteurs dans le premier numéro du second tome des *Mélanges*.

Eloigné de Montréal et n'ayant pas l'avantage de connaître ceux à qui serait confiée la direction de votre journal, je ne vous cacherais pas que je craignais dès le commencement de votre entreprise, non pas certes, le défaut de science, mais peut-être l'excès du zèle. Je craignais qu'au lieu de se borner à l'exposition et à la preuve de nos dogmes, ou à une défense légitime et modérée, lorsqu'ils seraient attaqués, on ne mit quelquefois trop de chaleur à répondre, ou même que l'on provoquât des attaques en faisant des incursions sur les autres. Je ne dis pas que ces prévisions se soient réalisées ; mais je dois avouer que j'ai remarqué quelquefois un peu d'âpreté, un ton d'aigreur propre à réveiller les passions de nos adversaires et à amener des discussions désagréables au moins. Cependant vous vous plaignez de la réserve que vous avez cru devoir vous imposer dans le premier volume, même de la pusillanimité qui, dites-vous, le caractérise. S'il y a eu de la réserve, on doit vous en louer ; tout me semble devoir vous en faire la loi. Quand à la pusillanimité, elle n'existerait qu'en autant que vous auriez reculé devant l'attaque, ayant des moyens de la repousser, et je ne crois pas qu'on puisse vous en faire reproche. Je conseillerais toujours de se tenir sur la défensive en

matières religieuses, en Canada. Ainsi point d'incursions sur ceux que vous appelez *nos ennemis* et qu'il me semblerait plus juste de nommer nos adversaires. En chaire, nous les entendons toujours nommer nos frères séparés, et cette séparation diminue tous les jours. Ce nom d'ennemis semble nous constituer en état de guerre ; et quoique nous ne puissions la craindre, nous ne devons pas la désirer, encore moins la provoquer. Assis sur le rocher antique qui a résisté à toutes les tempêtes, nous ne pouvons rien craindre pour une religion dont l'éternité a commencé à son berceau. Ouvrons les bras de la charité à l'hérésie qui s'écroute sous son propre poids, qui est dans sa caducité, tandis que le tronc antique dont elle s'est séparée est encore plein de sève et de vigueur. Ne rallumons pas son humeur querelleuse.

—7 Août 1841.

### UN LAÏC.

Nous n'avons rien à dire à cet article ; ces principes doivent être les nôtres, et notre travail est là pour sa défense ou pour notre condamnation. Dans tous les cas, nous sommes flatté d'être jugé digne de quelque censure ; en effet, mieux nous vaut la réprimande de ceux qui nous lisent, même avec prévention, que le mépris de ceux qui nous critiquent sans nous lire. Nous remercions donc notre correspondant, plus que s'il nous eut adressé des louanges ; celles-ci auraient pu nous nuire, celle-là ne peut que nous corriger.

À la suite de son préambule, M. *Un Laïc* qui, nous dit-il, a l'habitude, que nous louons fort, de prendre des notes ou de faire des extraits sur les différents ouvrages qu'il lit, nous communique un certain nombre de citations sur un sujet de la plus haute importance (la Présence de Dieu,) et il les accompagne d'un bon commentaire qu'il fortifie de plusieurs textes de l'Écriture. Ces documents, ainsi qu'il nous le suggère, nous serviront beaucoup dans le cas où nous serons, en aucun temps, conduit à traiter cette difficile matière. En attendant, nous le prions de nous donner secours et aide sur quelque autre sujet de ce genre ou d'une métaphysique moins abstraite, s'il le juge à propos. Nous croyons sa plume déjà bien exercée ; et, si nous ne nous trompons pas sur le nom de notre correspondant, nous lui connaissons du savoir et de l'habileté.

(Note de l'Éditeur.)

---

### MR. L'ÉDITEUR,

Lorsque j'ai livré à votre presse, la courte description du paratonnerre que j'ai donnée dernièrement, je n'avais point d'autre motif, que celui de fournir à un chacun, un moyen facile et peu dispendieux de se préserver des accidents de la foudre. Mon dessein n'était point de faire naître de vaines discussions et des disputes relativement aux différentes explications que l'on peut donner sur la manière dont cet instrument produit son effet. Je savais que cela était hors de propos et fort inutile à la fin que je me proposais.

J'ai suivi dans l'explication du paratonnerre, la théorie lumineuse du célèbre Franklin, dont la providence de Dieu a daigné se servir, pour nous faire

le don inestimable de ce moyen infailible, que nous avons aujourd'hui, de mettre notre vie en sûreté contre le terrible phénomène de la foudre, et qui s'est immortalisé en découvrant ce qui avait été inconnu aux hommes pendant des milliers d'années, je veux dire, la parfaite identité qui se trouve entre l'électricité et la matière des nuages fulminants ; ce que le savant abbé Nollet n'avait fait que conjecturer.

Je n'ignore point qu'il y a des physiiciens, qui prétendent et qui soutiennent que le paratonnerre, en établissant une communication entre le nuage et la terre, attire la matière électrique du globe terrestre dans le nuage et non pas celle du nuage dans la terre ; ce qui est le contraire et l'opposé de la théorie de Mr. Francklin : mais, ce n'est là qu'une hypothèse : et lorsqu'il s'agit d'hypothèse, chacun est libre d'y adhérer ou de n'y pas adhérer selon ses aperçus et selon les raisons qu'il a de croire qu'elle est bien ou mal fondée : et comme cette nouvelle hypothèse me paraît moins solide que la théorie de Mr. Francklin, que des milliers d'expériences, de faits et d'observations ont confirmée, j'ai cru devoir m'attacher à celle-ci de préférence à l'autre.

Chacun sait que l'électricité est accumulée dans le nuage fulminant, et que ce fluide tend, selon la loi générale des fluides et des liquides, à se mettre de niveau avec toute la masse du fluide de son espèce, ce qui est répandu et en stagnation dans tous les corps sublunaires, mais surtout dans le globe terrestre qui en est le réservoir commun. D'où il suit qu'une communication établie entre le nuage et la terre, doit faire refluer la matière électrique de ce nuage vers celle du globe terrestre ; éclaircissons encore cette vérité par une analogie.

Que l'on place au bord de la mer, un vaisseau élevé au-dessus du niveau de l'eau. Que l'on prenne de l'eau dans la mer et qu'on la mette dans le vaisseau jusqu'à ce qu'on l'ait rempli ; que l'on établisse ensuite une communication entre l'eau de la mer et celle de ce vaisseau par le moyen d'un tuyeau, on verra que ce sera l'eau du vase qui ira se réunir à celle de la mer, et non pas celle de la mer qui ira se mettre de niveau avec l'eau du vase.

Selon les loix de la gravité, tous les corps sublunaires tendent à se rendre à la terre. Le fluide électrique accumulé dans le nuage doit donc se rendre à la terre, dès qu'il a un passage pour y arriver.

Selon les loix de l'attraction, le corps qui a le plus de masse attire à lui le corps qui en a le moins : la masse de la terre doit donc attirer à elle, la petite masse de matière électrique accumulée dans le nuage.

On a vu des milliers de fois dans des temps orageux, la matière électrique des nuages fulminants s'élançer comme un courant embrasé, sur les pointes des paratonnerres : la barre de fer ne portait donc pas la matière électrique de la terre vers le nuage.

Un objet élevé, tel qu'un grand arbre, un clocher, etc. établit souvent une communication entre un nuage fulminant et la terre ; lorsqu'un tel objet est fulminé, on voit la matière électrique s'élançer du nuage sur l'objet et le briser du haut en bas ; cette matière destructive vient donc du nuage et non pas de la terre.

Lorsque Mr. Franklin érigea sur le toit de sa maison, la barre de fer qu'il plaça sur un plateau de résine ; cette barre fut chargée d'une forte dose d'électricité par un nuage électrique. Cette matière ne venait point de la terre ;

puisque la communication était interceptée par la résine ; elle venait donc du nuage et tendait à se rendre vers la terre pour se mettre de niveau avec la grande masse du fluide électrique, dont le globe terrestre est le réservoir, et elle s'y serait rendue, si elle avait eu une communication libre.

Lorsque le paratonnerre de Kirchman eut été fracturé à l'instigation de ce physicien, et que la communication eût été interrompue entre la barre électrique et le conducteur, la partie supérieure de l'instrument fut chargée d'une forte dose d'électricité dans un temps orageux. Cette dose ne venait certainement pas de la terre. Le paratonnerre fait donc descendre la matière électrique des nuages vers la terre, au lieu de faire monter celle de la terre vers les nuages.

Ces faits et bien d'autres semblables, qu'il serait trop long d'énumérer, sont les raisons qui me font préférer la théorie de Mr. Franklin à la nouvelle théorie qu'on veut lui opposer.

Lorsque j'ai fait paraître la dissertation, que j'ai composée sur les paratonnerres en mil-huit-cent-trente-sept, elle a été publiée sur ceux de nos papiers, qui avaient le plus d'écho et de circulation. Elle a été reproduite sur bien des papiers dans les pays étrangers ; et on n'a pas eu connaissance que personne se fût avisé de croire que je devais préférer la nouvelle théorie à celle de l'immortel Franklin.

Celui qui a fait paraître la communication, que vous avez insérée dans votre numéro du 6 de ce mois, croit, que c'est être rétrograde que de ne pas adhérer à la théorie nouvelle dont il est fort enthousiasmé. Mais, sa manière de voir ne me paraît pas être tout-à-fait juste. Car il n'est pas nécessaire pour être au niveau du siècle, de fronder les théories des siècles passés, d'adopter à la légère, par amour de la nouveauté et par manie, toutes les hypothèses et les théories nouvelles que l'on pourrait imaginer ; quelque respectables et quelque éclairés que puissent être ceux qui veulent y adhérer. L'hypothèse de Bernardin de saint Pierre sur la cause physique du flux et du reflux de la mer, est plus moderne que celle de Newton ; le système de Ticho-Brahé est plus nouveau que celui de Copernic. Cependant il serait ridicule de prétendre qu'il faut préférer le système de Bernardin de Saint Pierre à celui de Newton, et le système de Ticho-Brahé à celui de Copernic, sous peine d'être stigmatisé comme esprit rétrograde, et sous peine d'être exclu du droit d'être placé parmi ceux qui sont au niveau du siècle.

Au reste, il est connu dans tout le pays et dans les pays étrangers mêmes, que j'ai fait beaucoup de découvertes que le siècle n'a pas encore faites ; je suis donc un peu en avant du siècle ; par conséquent, on peut me considérer au moins comme étant au niveau du siècle, sans croire que l'on me fait en ce la un faveur ni une grâce. Mais, que ceci soit dit en passant.

L'écrivain, dont il est question, croit que le paratonnerre, dont j'ai donné la description, est trop faible dans ses dimensions pour résister au vent et au courant de la matière électrique. Il craint qu'il ne soit abattu et qu'il ne puisse pas procurer la sûreté aux édifices : mais, qu'il se rassure ; car il y en a eu d'autres aussi faibles qui ont mis les édifices en sûreté. Cependant, je ne m'oppose en rien à ce que l'on fasse des paratonnerres plus gros et plus forts si on le veut.

Plusieurs personnages éclairés, qui adhèrent comme moi au système de

Franklin de préférence au système nouveau, et que j'ai eu occasion de voir depuis la publication de l'écrit de votre correspondant, m'ont paru être assez mécontent de ce qu'il s'est masqué et déguisé sous l'anonyme pour attaquer directement le célèbre Franklin, qu'il ne trouve pas digne d'être suivi dans le siècle présent, et pour attaquer ma personne aussi, quoique mon nom soit connu et mis devant le public. Ils regardent cela comme un acte de lâcheté et de poltronnerie. Mais moi qui aime à voir les choses sous le meilleur point de vue et à les envisager sous le côté le plus favorable, comme le faisait autrefois l'évêque de Genève, je l'attribue à sa modestie et à son humilité. *Qui legit intelligat.*

Montréal, le 10 d'Avout 1841.

D. C.

—o—

Nous venons de recevoir la réplique de M. *l'Ami des sciences* à l'écrit de M. le Docteur Meilleur. Nous la publierons incessamment pour donner lieu à une légitime défense de part et d'autre. Mais, à la suite de ces explications, comme il nous paraît y en avoir assez pour ceux qui comprennent la question, et trop pour ceux qui ne l'atteignent point, nous prions nos correspondants de s'en tenir quittes avec le calme du philosophe : pour nous, nous demeurons bien décidé à nous mettre à l'abri sous les plus gros paratonnerres possibles. Nous concluons donc, en ajoutant seulement pour la satisfaction des curieux, que la théorie de M. *l'Ami des sciences* est celle qu'ont adoptée les professeurs de physique des trois principaux collèges de la province ; nous en avons maintenant la certitude. L'opinion des professeurs des autres établissemens nous est inconnue.—N. E.

M. L'ÉDITEUR.

Je n'avais pas été scandalisé de ce que M. l'abbé Duchaine avait écrit sur les paratonnerres, mais je le suis beaucoup des quatre pages que l'auteur du traité élémentaire de chimie vient de livrer à l'impression.

M. l'auteur prétend qu'il en est des nouvelles découvertes comme des nouvelles hypothèses qui ne valent pas toujours mieux que les anciennes. Cependant il peut y avoir, entre ces deux choses, toute la différence qu'il y a entre la vérité et la fausseté ; une hypothèse peut être fausse, mais une découverte ne l'est jamais : cela, sans doute, se conçoit ; car, sans être physicien, ni même *chimiste*, on peut comprendre qu'on ne découvre jamais ce qui n'est pas.

Sans m'arrêter à relever plusieurs inexactitudes semblables, dispersées dans cet écrit, je passe immédiatement à la question principale, que l'auteur a eu le soin d'éviter. Serait-ce, par hasard, qu'il la regardait comme un écueil dangereux et qu'en habile pilote, il s'est hâté de prendre le *large*, de peur de s'y briser ? Si c'est le cas, M. l'auteur, prenez courage et revenez sur vos pas ; car je reste encore dans ce retranchement. Remarquez, lecteur, que je n'ai ja-

mais nié que l'électricité descendit des nuages à la terre. Au contraire, c'est là ma pleine conviction, et ceux qui ont eu l'occasion de me voir, quand la foudre gronde, ne douteront pas de ma sincérité : mais je ne qu'un paratonnerre terminé en pointe soit un moyen de la faire tomber.

Pour procéder avec ordre, voici la question posée clairement et méthodiquement : *Les pointes ont-elles le pouvoir d'attirer le fluide électrique, ou ont-elles celui de le laisser se disperser ?*

L'expérience seule peut nous donner là-dessus une réponse satisfaisante. Il est parfaitement inutile de recourir à une longue théorie, purement spéculative, et fondée sur une *prétendue* similitude du fluide électrique avec la gravité, ou le calorique. Il serait trop long de détailler ici les faits qui nous démontrent que les lois du calorique et celles de l'électricité sont bien différentes : il est bon, cependant, de faire remarquer que deux corps, qui contiennent l'un plus, l'autre moins de calorique, ne s'attirent pas entr'eux comme font les corps électrisés ; mais revenons à la question. L'expérience démontre que le fluide ne s'accumule jamais sur un corps terminé en pointe ; c'est pour cela que les extrémités du conducteur de la machine électrique doivent être sphériques. Posez des pointes sur le conducteur, et, dans l'obscurité, vous apercevrez l'électricité qui s'écoule, sous la forme d'aigrettes lumineuses. On démontre aussi ce même pouvoir des pointes, par les expériences du planétaire électrique, du moulinet électrique, &c. &c.

Maintenant qu'il est démontré, par l'expérience, que les pointes laissent écouler le fluide, au lieu de l'attirer, il s'agit d'établir sur le *modus operandi* du paratonnerre une théorie qui ne soit pas en contradiction avec cette propriété.

Avant de développer la théorie actuellement reçue, disons quelques mots sur l'origine de celle qu'on vient de rejeter. C'est Franklin lui-même qui l'avait imaginée. Ayant, un jour, placé, près d'un corps électrisé, un conducteur isolé et terminé en pointe, il remarqua que ce conducteur donnait des signes d'électricité ; alors il expliqua ce fait, en supposant que la pointe avait attiré le fluide du corps électrisé. Mais je vois, dans l'ouvrage de l'abbé Haüy, que le grand physicien du nouveau monde se défia plus tard de son explication ; cependant l'abbé Haüy lui-même l'adopta, quoiqu'il crût y voir une contradiction, au moins apparente. Les physiciens du jour, convaincus de l'existence de cette contradiction, rejetèrent cette théorie, pour en substituer une qui fût admissible dans l'état actuel de la science. Voici comme ils expliquent le phénomène observé par Franklin : Le fluide neutre du conducteur est décomposé par influence, et sa partie différente de celle du corps électrisé s'accumule sur la pointe ; mais ne pouvant s'y maintenir en équilibre, elle s'élançe au travers de

l'air, sur le corps électrisé, tandis que l'autre partie du fluide neutre décomposé, reste sur le conducteur : de sorte que l'état d'équilibre reste, en définitive le même que si le corps électrisé avait partagé son électricité avec le conducteur. Toutes les expériences faites sur l'électricité jusqu'à ce jour, s'expliquent très-bien, au moyen de cette théorie : tandis que l'autre nous force à admettre des contradictions. Lecteur, c'est à vous de juger, quelle est celle qui n'a que le mérite d'une simple assertion.

Cette théorie développée, donnons maintenant le *modus operandi* du paratonnerre. Un nuage électrisé passe-t-il au-dessus de l'édifice, le fluide de l'appareil se décompose, une partie est refoulée dans le sol et l'autre s'échappant par la pointe, va neutraliser l'électricité du nuage, et par là empêcher l'explosion. Il peut arriver, quelquefois, que l'appareil ne fournisse pas une quantité suffisante d'électricité, pour neutraliser celle du nuage, alors seulement, il y aura explosion : mais ce ne sera que par accident et exception. Maintenant, pour faire comprendre à Mr. le Docteur que sa théorie n'est pas admise par l'universalité des physiciens, comme il nous l'affirme bien gratuitement, s'il m'était permis de lui donner un conseil, je lui dirais de lire les ouvrages de Montferrier, de Pécelet, de l'abbé Pinault, de Despretz, et le mémoire de M. Gay-Lussac que l'on trouve dans les *Annales de chimie*. Il verra que ce n'est pas seulement par le plaisir de la nouveauté qu'on a adopté cette dernière théorie. Il est bien vrai que ce n'est pas la nouveauté qui constitue la vérité d'une assertion : mais convenez aussi que ce ne sera pas son ancienneté ; ainsi je trouve ridicule, permettez-moi cette expression, Mr. l'Éditeur, de condamner des opinions qu'on ne connaît pas, seulement parce qu'elles sont nouvelles, surtout dans des sciences fondées sur les expériences.

Je recommande beaucoup, comme Mr. le Docteur, l'usage des paratonnerres, mais je recommande en même temps de leur donner un conducteur beaucoup plus gros qu'un fil de fer. Mon adversaire n'a pas dit un mot de cette partie de ma communication ; serait-ce parce qu'il a trouvé juste la remarque que je faisais ; dans ce cas, il eût été obligé de le déclarer ; car son influence, justement méritée, pourrait porter quelques-uns de nos concitoyens à se servir de semblables conducteurs ; ce qui pourrait causer, comme je l'ai déjà dit, de graves accidens.

Je suis très-respectueusement,

Mr. l'Éditeur, votre très-humble serviteur,

....17 Août 1841.

UN AMI DES SCIENCES.